

Cahier des charges
Dispositif « Classe Art'Chives »
Résidence artistique et culturelle en collège
Année scolaire 2024-2025

Le dispositif « Classe Art'Chives »

Mettre en relation une classe de collège public, un artiste, des documents d'archives locales.

A- Les objectifs généraux de l'éducation artistique et culturelle

L'Éducation artistique et culturelle s'adresse à tous les jeunes dans tous les temps de leur vie (scolaire, périscolaire, extrascolaire).

Elle repose sur trois principes :

- Permettre à tous les jeunes de se constituer une culture personnelle riche et cohérente
- Développer et renforcer leur pratique artistique
- Permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels.

B- Les objectifs du dispositif

- Contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.
- Favoriser la présence durable d'un artiste ou d'une équipe artistique et culturelle et son rayonnement au sein de l'établissement.
- Permettre à un établissement d'établir des relations dans la durée avec un (ou des) établissement(s) artistique(s) et culturel(s) du Val-d'Oise.
- Sensibiliser au patrimoine valdoisien et aux enjeux de sa conservation.

C - Thématique du projet 2024-2025

- L'art du portrait photographique.

D - Cadre du projet

- Un projet de réalisation artistique par les élèves de la classe concernée dans le domaine de la photographie, en concertation avec l'équipe éducative et celle de la Direction des Archives départementales, et en lien avec la thématique du portrait.

- Une visite aux Archives départementales au minimum.
- Une ou des sorties culturelles complémentaires en lien avec la thématique du projet.
- Une restitution finale au sein du collège a minima, voire devant les familles.
- Une brochure ou tout autre réalisation média du travail mené pourra être produite comme trace pour les élèves, le collège, l'artiste, la Direction des Archives départementales.

E - Mise en œuvre du projet

- Octobre 2024-juin 2025.
- 20h de présence de l'artiste réparties sur cette période dans l'établissement.

F -Le groupe projet de « Classe Art'Chives »

Cette résidence artistique et culturelle s'appuie sur un groupe projet chargé d'élaborer le détail du projet, de suivre les conditions de sa mise en œuvre et d'en évaluer les résultats. Il est composé de l'artiste intervenant, du service des Publics de la Direction des Archives départementales, d'un membre de l'équipe de direction de l'établissement, et de représentants de l'équipe pédagogique du collège impliqués dans le projet.

G - L'engagement du Conseil départemental

Le Conseil départemental prend en charge les coûts liés aux interventions artistiques : rémunération de l'artiste, notes d'honoraires, prestations de service, le cas échéant.

Eventuellement, la prise en charge partielle d'un car pour une visite sur les équipements culturels départementaux en lien avec le projet sera étudiée.

Des images ou vidéos du projet pourront par ailleurs être publiées sur les réseaux sociaux et le site internet des archives.

H - L'engagement du collège

Le collège prend en charge le financement des petites fournitures, des frais de transport des élèves et de la billetterie des sorties culturelles.

Le collège doit mettre à disposition de l'artiste, tout au long du projet, une salle pour la tenue des séances et le stockage du matériel et des travaux en cours.

Le collège s'engage à obtenir les droits à l'image car un reportage photographique et/ou vidéo sera réalisé tout au long du projet, pour servir à la restitution finale.

I- Conditions pour candidater

- **Une classe** d'un collège public valdoisien.
- **Une équipe éducative** d'au minimum deux enseignants engagés dans le projet.

Dépôt des candidatures

Préinscription via le formulaire en ligne dédié sur le site des actions éducatives

<https://actions-educatives.valdoise.fr> : « Candidature Classe Art'Chives »

Préinscription du 2 septembre au 4 octobre 2024

- Critères de sélection du projet de « Classe Art'Chives »
 - Il doit s'inscrire dans le volet culturel du projet de l'établissement, et notamment dans une démarche transdisciplinaire et/ou interprofessionnelle ; le projet devra être en cohérence avec les autres actions éducatives, artistiques et culturelles de l'établissement ; favoriser le rayonnement de cette présence artistique au sein de l'établissement.
 - La mise en œuvre au sein du collège d'un parcours d'éducation artistique et culturel pour les collégiens (circulaire n°2013-073 du 3-5-2013) et l'inscription du projet « Classe Art'Chives » dans ce parcours.
 - Un comité de pilotage constitué des services du Conseil départemental (Direction de la culture – Service des Publics, Direction de l'Education et des Collèges – Pôle Actions Educatives, Direction des Archives départementales – Service des Publics) et de l'Éducation Nationale (DSDEN et DAAC), sélectionne les candidatures des établissements.